



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****132e réunion**

Genève, 13 février 2024

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Comité**des politiques de l'environnement:****décisions sur les questions relatives****au Comité des politiques de l'environnement****Décisions sur les questions relatives au Comité des politiques de l'environnement***Contexte*

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa vingt-huitième session du 1 au 3 novembre 2023. Le rapport de la session fait l'objet du document ECE/CEP/2023/2.
2. Dans le cadre de ses délibérations, le Comité a adopté le programme de travail du sous-programme Environnement pour 2024, tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/2023/5.
3. De plus, le Comité a décidé d'approuver le nouveau mandat et les termes de référence du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement pour la période 2024–2028, tels qu'ils figurent dans le document ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1.
4. Le Comité a également décidé de prolonger le mandat et les termes de référence de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement jusqu'à la fin de 2025.
5. Le Comité exécutif est invité à approuver les décisions susmentionnées.

Projet de décision

6. Le Comité exécutif approuve par la présente :
 - a) le programme de travail du sous-programme Environnement pour 2024, tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/2023/5 ;
 - b) le mandat et les termes de référence du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour la période 2024–2028, tels qu'ils figurent dans le document ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1 ;
 - c) la prolongation du mandat et des termes de référence de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement, tels qu'ils figurent dans l'annexe au document ECE/CEP-CES/GE.1/2021/3, jusqu'au 31 décembre 2025.

